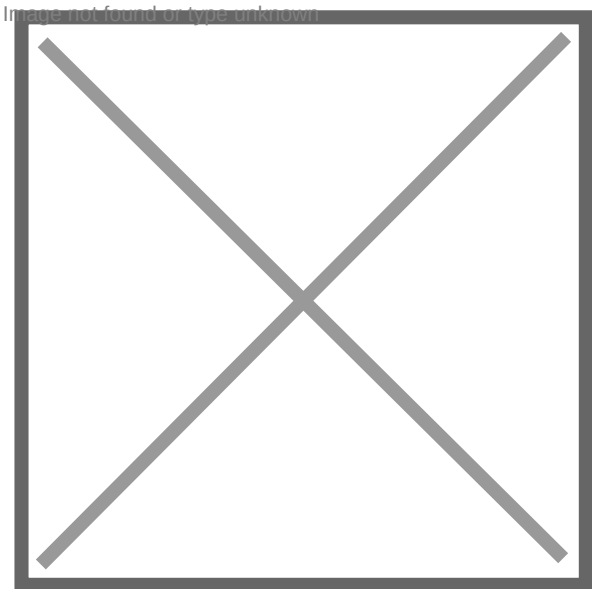




Huissier qui semble se moquer de moi

Par **leptitprince**, le **01/01/2011** à **17:42**

Bonjour, rnrnSuite à un procès en Avril 2010, mon avocat a du avoir recours au service d'un huissier pour faire exécuter la décision de justice.rncet huissier a donc été signifier la partie adverse de la décision, puis dans un second temps, a du procéder a une saisie attribution car l'entreprise ignore totalement la décision du tribunal. rnrnMon problème est que avec l'huissier en question tout est dans le flou le plus total, il est impossible de l'avoir au téléphone car il filtre systématiquement les appels (vu de mes yeux), et son assistante est ultra désagréable! nous sommes finalement leur clients, ceux qui allons leur faire rentrer de l'argent et on est traité comme des moins que rien qui nous mêlons d'affaires, qui pourtant sont les nôtres, mais c'est comme si cela ne nous regardait pas. Doit-on croire religieusement les chiffres sans jamais recevoir le moindre document? je n'ai biensur jamais osé demander quelconque papier ne voulant froisser personne. rnPour le moment, il n'y avait jamais rien de saisi faute d'approvisionnement du compte de cette entreprise paraît-il.rnLes choses prennent des mois et des mois, si je ne demande pas a faire une saisie, rien n'est fait. rnEn Octobre, à ma nouvelle demande, ils ont fait une saisie attribution, puis une seconde 15 jours plus tard.Une fois la saisie faite, on m'annonce un montant qui moins de 15 jours après a diminué de 1000 euros sans raison, J'ai demandé pourquoi, ils ne savent pas d'où je tiens mon chiffre ...A chaque fois que l'un d'entre eux me dit blanc, on me dira noir la prochaine fois, je ne sais que penser d'eux finalement. Une fois le délai légal de non contestation passé, une demande la banque de procéder au transfert a été faite...selon l'huissier, cela prend dans les 3 semaines pour que la banque exécute, selon la banque, c'est 3 jours maximum...Je me suis fait envoyer sur les roses quand je suis venue aux nouvelles "qu'est ce que vous voulez que j'vous dise!!? c'est 3 semaines vous verrez et on en reparlera! et pis dans la vie, on compte pas sur cet argent pour les fêtes!" Nous avons passé les fêtes sans argent, nous sommes a notre tour saisi pour dettes non payées, alors que notre argent est bloqué on ne sait ou! rnses factures nous arrivent sans le moindre détail, sans autre libellé que "affaire numéro xxxx." rnl'huissier est-il tenu de m'informer de façon plus transparente des faits?rnrnMerci de m'éclaircir si vous

le pouvez.

Par **leptitprince**, le **03/01/2011** à **11:45**

up